

Lyon, 30 novembre 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### VENTE DE CALENDRIERS

En cette période de l'année, les vendeurs de calendriers commencent à sonner aux portes des habitants du territoire métropolitain.

**La Métropole de Lyon** tient à informer la population qu'il est **strictement interdit** à ses agents d'effectuer ce type de démarche auprès des citoyens quel qu'en soit le motif y compris dans le domaine de la collecte des déchets ménagers.

Dès lors, il est recommandé aux habitants de la Métropole de refuser toute proposition d'agents se prévalant de leur appartenance à la collectivité, même s'ils présentent un document utilisant le terme « Métropole de Lyon ».

Par ailleurs, il est interdit aux agents d'utiliser le nom de la collectivité pour des activités exercées à titre personnel car cela pourrait conduire à une confusion dans l'esprit des citoyens.

**Contact presse :**

[rguillet@grandlyon.com](mailto:rguillet@grandlyon.com)

04 26 99 37 52/06 98 51 59 94